

Avis de l'ANSES relatif à la migration des composés d'huiles minérales dans les denrées alimentaires à partir des emballages en papiers et cartons recyclés, Saisine n° 2015-SA-0070

Le 19 mars 2015, l'ANSES a été saisie par la DGCCRF pour la réalisation d'une expertise sur la migration des huiles minérales (MOH) provenant notamment des emballages en papiers/cartons recyclés. Il a été demandé à l'ANSES de proposer une définition des MOH issus de la migration des matériaux au contact des aliments ; de se prononcer sur des méthodes analytiques et sur les risques liés à la présence de MOH dans les aliments ; de proposer si possible des valeurs toxicologiques de référence (VTR) pour ces substances et en cas d'impossibilité d'établir des VRT de faire le point sur les voies de travail prioritaires et les lacunes existantes. Dans ce contexte, l'Agence a recommandé de mieux caractériser la composition des mélanges de MOH en validant dans un premier temps une méthode analytique spécifique et robuste permettant de déterminer la composition des mélanges d'huiles minérales. Par ailleurs, compte tenu du caractère génotoxique et mutagène mis en évidence pour certains MOAH (mineral oil aromatic hydrocarbons), l'ANSES estime nécessaire de limiter la contamination des denrées alimentaires par ces composés en priorité et propose des mesures adaptées telles que l'utilisation des encres d'impression, colles, additifs et auxiliaires technologiques exempts de MOAH dans le procédé de fabrication des emballages en papiers et cartons. L'agence recommande également d'utiliser des barrières fonctionnelles pour réduire la contamination des aliments par ces substances.

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):